



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

1 - RESEAU

1.1 - Principes du schéma directeur Linéo

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Présentation de la démarche

► Les objectifs Linéo

Les lignes **Linéo** sont des lignes de bus structurantes, avec un **niveau de service intermédiaire entre bus et tram** : fréquence renforcée, amplitude élargie, itinéraires lisibles, bus avec une livrée spécifique, accessibilité des arrêts, information voyageurs en temps réel, et fiabilité des temps de parcours améliorée. Elle constitue une composante fondamentale du **réseau structurant** avec le métro et le tramway, d'une part par leur potentielle fréquentation et d'autre part dans leur fonction dans le maillage global du réseau et la desserte des grands pôles générateurs de déplacement.

Ce sont des lignes dont la vocation est de **desservir de façon performante l'habitat, les emplois, les pôles générateurs, tout en s'intégrant dans le tissu urbain.**

C'est également un outil de valorisation et de requalification urbaine sur les secteurs traversés, et dans certains cas d'accompagnement de projets d'urbanisation. Le schéma Linéo sera donc évolutif dans le temps. L'objectif consiste à corréliser l'infrastructure avec le niveau de service.

► Les principales étapes réalisées

Le développement de nouveaux services Linéo a été engagé de manière opérationnelle à partir des études opérationnelles engagées en 2013 avec Toulouse Métropole à travers des conventions de partenariat et qui concernent le prolongement Est de **Linéo 16 et Linéo 64**. L'objectif est une mise en service en 2016.

Concernant le prolongement ouest de Linéo 16, une convention de partenariat avec Toulouse Métropole est proposée au Comité Syndical du 17 décembre.

► L'élaboration du « schéma directeur Linéo »

Un schéma directeur Linéo est en cours d'élaboration. L'objectif est de **proposer au printemps 2015** aux instances du SMTC (Commission, Bureau, puis Comité Syndical) **un réseau Linéo à deux horizons : 2020 et 2025.**

En effet, ce schéma Linéo doit tenir compte de la **prospective technico-financière**, notamment en ce qui concerne les impacts sur les coûts d'exploitation (km supplémentaires) et les coûts d'investissements (aménagements de voirie, bus).

Il doit également s'articuler avec la démarche plus globale d'**optimisation du réseau bus**, le réseau structurant métro-tram-Linéo en constituant l'ossature. **Il s'intègre donc globalement dans l'élaboration du projet SMTC 2020-2025.**

L'élaboration de ce schéma-directeur nécessite la validation de grands principes d'organisation.

Les Principes Linéo proposés

Afin de poursuivre l'élaboration du schéma directeur, il est proposé de valider **les principes** qui vont permettre d'élaborer ce schéma directeur Linéo :

► Fonctions

- Desserte structurante à haute qualité de service complémentaire au réseau métro/tram pour constituer le Réseau Structurant Métropolitain

- Une Linéo par secteur permettant un accès au cœur d'agglomération en direct ou avec 1 correspondance maximum.
- **Potentiel de desserte**
 - Corridor desservi à fort potentiel
 - Territoire sans grande discontinuité urbaine.
- **Maillage, connexion**
 - Connexion des Linéo avec minimum 2 lignes de métro / tram / TER
 - Restructuration et optimisation de la desserte locale bus autour des Linéo
 - Organisation de la complémentarité avec les autres modes, (parking-relais, stationnement vélos, accès piétons...).

Méthode de travail

Le **schéma directeur** sera examiné en commission Conception des Politiques Publiques et Organisation du Réseau au printemps 2015, accompagné de scénarios de **programmation** qui pourront être examinés en Commission Maîtrise d'Ouvrage et Projets d'Investissement. Afin de permettre de conserver la possibilité opérationnelle de réaliser **au moins deux projets Linéo par an** des délibérations pourront être proposées au premier trimestre 2015 afin d'enclencher des phases opérationnelles sur de nouvelles lignes :

- Concernant les axes bus gare de Portet -Toulouse et Plaisance-Tournefeuille-Toulouse (reprise des programmes d'opération), en fonction des orientations des comités de pilotage,
- Et concernant quelques itinéraires « robustes », c'est-à-dire indépendant des variantes du schéma directeur.

Enfin, chaque projet Linéo fait l'objet d'un **Comité de Pilotage** et d'une **concertation adaptée**, à l'instar du projet Linéo 64.

* *
*

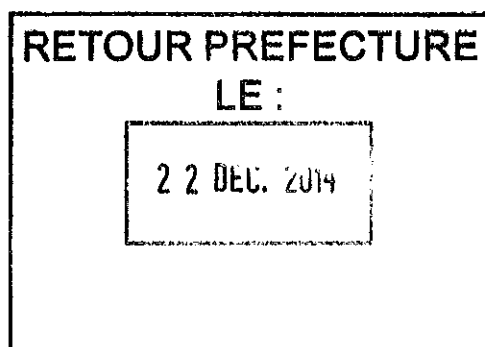
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : VALIDE la démarche de réalisation d'un schéma directeur Linéo.

ARTICLE 2 : APPROUVE les principes du schéma directeur Linéo.

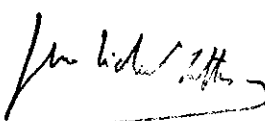
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES